
**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du mardi 07 février 2023

Présents : 13

L'an deux mille vingt-trois et le sept février l'assemblée régulièrement convoqué le 01 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Nelly GINESTET

Votants: 14

Sont présents: Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Marie-Pierre RIVIERE, Jean-Luc JOUGLAS, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Alain IDEZ, Nicole VERDIE, Rose-Marie BONNET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES

Excusé pouvoir : Thierry NOUGARET pouvoir à Nelly GINESTET

Absent: Laurent DEPEYROT

Secrétaire de séance: Dominique POMPOUGNAC

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2023.
- 2- Proposition d'activité food-truck au club house du foot : le porteur de projet est invité à nous présenter celui-ci.
- 3-Transport scolaire : proposition de convention avec la Région Occitanie.
- 4- Point d'information sur le P.L.U.I.
- 5- Point d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde.
- 6- Questions et informations diverses.

1- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2- Proposition d'activité food-truck au Club House du Foot :

Présentation du projet par le porteur de projet :

Demande :

- d'utiliser le Club House comme local de stockage (frigo, produits secs, chaises, tables)
- d'utiliser l'eau et l'électricité
- une présence de 10 h à 16 h d'avril à octobre
- prévoit entre 10 et 13 000 pèlerins / jour
- a réalisé la formation hygiène et sécurité
- n'a pas de food truck, mais un camion qu'il aménagera par la suite
- veut vendre des boissons (dont bières), sandwiches, tartes...

Après débat, le Conseil Municipal se pose deux questions :

- le respect des normes d'hygiène (Club House)
- concurrence avec le gîte existant
- validité du projet et viabilité

L'avis du Conseil Municipal est unanimement défavorable.

3- Transport scolaire : convention avec la Région Occitanie.

La Région, compétente dans les transport scolaires, demande aux communes, au travers d'une convention, de :

- recruter et financer des accompagnateurs scolaires à partir de 4 enfants de maternelle présents dans le bus.
- participer à une prise en charge financière de 50 % par la Région, mais plafonnée à 1 000 € par service et par année scolaire.

Coût estimé pour notre R.P.I. : 13 600 € (coût 2017) soit 2 259 € (coût 2017) pour Flaujac-Poujols.

La Région propose un règlement très contraignant.

Le Conseil Municipal se laisse le temps de réflexion sur ce point.

4- Point d'information sur le P.L.U.I.

Les cartes qui nous ont été fournies comporte des erreurs, le Bureau d'Etudes propose de réunir tous les propriétaires concernés par les O.A.P. (Orientation d'Aménagement de Programmation).

5- Point d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Recensement des matériels. Un courrier sera adressé aux habitants.

Prochaine réunion de la commission le 15 février 2023.

6- Questions et informations diverses.

Mme Géraldine SUTERA fait remarquer les comportements à risque en ce qui concerne la pratique des quads.

La séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Le Maire,
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,
Dominique POMPOUGNAC